REPUBLIQUE FRANCAISE

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal n°: 002 -2013

Du: Lundi 18 novembre 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre à 20 heures 45, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier DAGONET, Président,

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Didier DAGONET, Président,

<u>Délégués titulaires de la Commune de Béthemont-la-Forêt</u> : Messieurs Gérard WAGENTRUTZ et Patrice GLANDIERES

Délégués titulaires de la Commune de Chauvry :

Messieurs Jean DELIGNIERES et Jacques DELAUNE

ETAIT ABSENT:

Monsieur Pierre AUSSEL

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION:

Mme Stéphanie GROCAUT secrétaire du SIACVC

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jacques DELAUNE

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 47

A – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Didier DAGONET, Président, propose que Monsieur Jacques DELAUNE soit secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical désigne, à l'unanimité,

Nomme Monsieur Jacques DELAUNE comme secrétaire de séance.

007 - 2013 – Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 8 avril 2013 :

Le Comité Syndical,

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

Monsieur Le Président rappelle que le procès-verbal a été remis à l'ensemble des membres et demande s'il y a des observations.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence d'observation,

Considérant, que le procès-verbal du Comité Syndical du 8 avril 2013 a été remis à l'ensemble des Membres,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le procès-verbal du Comité Syndical du 8 avril 2013.

B-Décisions de gestion courante :

Sur le rapport de Monsieur Jean DELIGNIERES, Vice-Président,

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Vice-Président présente les **décisions de gestion courante** qui ont été prises depuis le dernier Comité Syndical :

Date:	ate: N°: Objet:		Montant HT	
8 juin	SIAC DM	Attribution du marché de missions préalables aux travaux		
2013	001-2013	de création des réseaux de collecte et de transfert, et des	15 435.00€ HT	
		ouvrages de traitement des eaux usées pour le SIAC de la	13 433.00€ П1	
		Vallée de Chauvry (95), Lot N°1 Travaux topographiques		
8 juin	SIAC DM	Attribution du marché de missions préalables aux travaux		
2013	002-2013	de création des réseaux de collecte et de transfert, et des	32 195.00€ HT	
		ouvrages de traitement des eaux usées pour le SIAC de la	a 32 193.00€ H1	
		Vallée de Chauvry (95), Lot N°2 études géotechniques		

008 - 2013 – Inscription des restes à réaliser en investissement au titre de l'année 2013 :

Monsieur Patrice GLANDIERES précise que deux factures d'investissement ne nous sont pas encore parvenues. Aussi il est proposé d'inscrire ces deux factures en reste à réaliser afin de pouvoir les régler au début de l'année 2014, si elles nous parvenaient après le 31 décembre 2013.

Les deux factures concernées sont les suivantes :

- -Étude complémentaire pour la fromagerie de Chauvry qui s'élève à un montant de 956.00€ TTC,
- -Réunion publique du 22 novembre 2013 pour un montant de 717.60€ TTC.

Le montant des dépenses d'investissement 2013 à reporter sur le budget 2014 est de 1673.60€.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence d'observation.

Considérant, que l'état des dépenses d'investissement non réalisées au titre de l'année 2013 montre un solde de 1673.60€,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'inscription en reste à réaliser des deux factures ci-dessous pour un montant total de 1673.60€ :

- -Étude complémentaire pour la fromagerie de Chauvry qui s'élève à un montant de 956.00€ TTC,
- -Réunion publique du 22 novembre 2013 pour un montant de 717.60€ TTC.

Autorise le Président à signer les actes afférents et poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur cet état,

Dit que les écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2014.

C-Information sur la tenue des registres du SIAC de la Vallée de Chauvry :

Rapporteur Gérard WAGENTRUTZ:

Monsieur Gérard WAGENTRUTZ précise qu'afin de garantir la conservation des registres du Syndicat, une prise de contact a été faite avec l'entreprise qui s'occupe de la reliure des registres communaux.

Pour faciliter la reconnaissance de chaque collectivité au sein de la Mairie, le prestataire nous a proposé de choisir différente couleur par collectivité. Ainsi il propose une reliure en cuir marron clair, pour le SIAC de la Vallée de Chauvry. Les coins seront renforcés en cuir et la toile enduite centrale sera assortie au cuir.

Le nom de la collectivité, le type de registre et les dates extrêmes seront apposées sur la tranche et la couverture.

La reliure se fait tous les cinq ans ou tous les 400 feuillets.

D-Présentation de l'état d'avancement des études pour l'assainissement collectif :

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

Monsieur Le Président rappelle que les deux études sont à présent terminées.

Pour le lot N°1, bureau d'études Métris, les plans relatifs aux travaux topographiques ont été remis à chaque commune.

Les plans du lot N°2, bureau d'études Sémofi, nous étant parvenus la semaine dernière, un exemplaire sera remis à la commune de Chauvry, dans les meilleurs délais.

Les plans remis par les deux bureaux d'études serviront à la consultation pour le recrutement du maître d'œuvre.

Monsieur Le Président remet aux membres présents deux plans concernant l'implantation de la station d'épuration et la zone d'infiltration, il précise que ces plans sont des documents de travail. Et le document qui sera présenté lors de la réunion publique du vendredi 22 novembre prochain.

La réunion publique est l'occasion de présenter l'avancement des études pour la réalisation de l'assainissement collectif, aux habitants de Chauvry et Béthemont-la-Forêt. Elle aura lieu à la salle des fêtes de Chauvry en présence des représentants du Conseil Général du Val d'Oise, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du bureau d'études Vincent Ruby.

Etude des documents remis aux Membres présents :

Le premier plan est un avant-projet sommaire de la station d'épuration, on constate que l'eau usagée arrive par un dégrilleur automatique, puis est filtrée dans deux filtres plantés. Il est prévu un troisième filtre planté quand la station tournera à plein régime.

Enfin l'eau est évacuée vers l'aire d'infiltration.

Le second plan est celui de l'aire d'infiltration. Cette aire sera implantée sur un terrain agricole, qui est actuellement cultivé par un agriculteur de Chauvry.

Monsieur Le Président précise qu'une évaluation domaniale a été demandée aux services des domaines, pour les terrains qui seront à acquérir dans le cadre de la création de l'assainissement collectif. Les Elus soulignent l'importance de préparer la phase d'acquisition dès aujourd'hui.

Ensuite, l'ensemble des Membres présents prend connaissance du document qui sera présenté lors de la réunion publique.

Le document présente : un bref historique du projet d'assainissement collectif mené depuis de nombreuses années, l'objet des travaux, le projet de financement prévisionnel, la définition des réseaux d'assainissement, les obligations des riverains et du Syndicat, l'organisation des travaux et le planning prévisionnel de réalisation desdits travaux sur le domaine public et privé.

Enfin, Monsieur Didier DAGONET, Président, précise que le bureau d'études Vincent Ruby a rédigé et envoyé le dossier « loi sur l'eau » aux services de l'Etat pour validation, ensuite le dossier nous reviendra pour signature.

Monsieur Gérard WAGENTRUTZ précise que les habitants qui se rendront à la réunion publique, iront pour avoir un chiffrage du coût des travaux qui leur incomberont. Aussi il convient de leur donner une idée assez précise des coûts.

Monsieur Le Président répond que pour le moment seule une fourchette de la taxe de raccordement et du prix de l'eau leur sera communiquée, car nous aurons une idée plus précise quand le maître d'œuvre aura réalisé l'estimation de l'enveloppe financière.

En effet, chaque paramètre a une incidence sur les coûts à long terme et par exemple si on augmente la taxe de raccordement cela fera baisser le prix de l'eau.

C'est pourquoi seule l'étude du maître d'œuvre permettra de délibérer sur le montant de la taxe de raccordement. Monsieur Didier DAGONET, Président, ajoute qu'il faudra aussi délibérer pour le montant de la taxe de raccordement des constructions réalisées, après la création de l'assainissement collectif.

Pour conclure, Monsieur Le Président précise qu'une enquête a été menée auprès des résidents du chemin des clos de Béthemont-la-Forêt. Cette voie est privée et l'ensemble des riverains se sont prononcés favorablement, pour que l'on puisse passer, par leur parcelle, les canalisations.

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 21h56

<u>Liste des délibérations prises lors de la séance du Comité Syndical du 18 novembre 2013 à 20h45 :</u>

007-2013	Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Syndical du 13 décembre 2012	
088-2013	Inscription des restes à réaliser en investissement au titre de l'année 2013	

M. DAGONET Président	M. DELIGNIERES Vice-Président	
M. WAGENTRUTZ Délégué Titulaire	M. AUSSEL Délégué Titulaire	Absent
M. GLANDIERES Délégué Titulaire	M. DELAUNE Délégué Titulaire	